



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9281^e séance

Mercredi 15 mars 2023, à 10 heures

New York

Président : M. Afonso (Mozambique)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Koumba Pambo
Ghana	M. Agyeman
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud
(S/2023/135)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud (S/2023/135)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/188, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/135, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et deux abstentions. Le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 2677 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter cette explication de vote après le vote au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Mozambique et mon pays, le Ghana.

Tout d'abord, qu'il me soit permis, au nom des trois membres africains du Conseil, d'exprimer notre profonde sympathie et toutes nos condoléances aux Gouvernements du Mozambique et du Malawi pour les décès tragiques et les dégâts considérables causés aux infrastructures par les effets dévastateurs du cyclone Freddy, qui a frappé certaines zones de ces deux pays. Nos pensées et nos prières accompagnent les peuples de ces deux pays en ces heures difficiles. Les trois membres africains du Conseil profitent de cette occasion pour appeler à un soutien international urgent en faveur des secours d'urgence dans ces deux pays, afin de permettre aux populations touchées de reconstruire leur vie.

Les trois membres africains du Conseil se félicitent de la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2024. Nous avons voté pour la résolution 2677 (2023) car nous sommes intimement convaincus que la MINUSS reste un facteur de stabilisation dans ce pays frère qu'est le Soudan du Sud et qu'elle demeure indispensable pour relever les défis socioéconomiques, politiques et sécuritaires multiformes qui se posent au Soudan du Sud, dans le cadre de notre quête collective de la paix et de la stabilité tant souhaitées dans le pays.

Les trois membres africains du Conseil ont participé dans un esprit constructif aux négociations sur le texte. En effet, nous avons veillé à ce que le point de vue de l'Afrique, y compris les préoccupations des autorités sud-soudanaises, soit, dans la mesure du possible, reflété dans le texte. Même si nous estimons qu'on aurait pu faire davantage à cet égard, nous sommes convaincus que le texte en l'état est ce que nos efforts pouvaient produire de mieux et qu'il constitue un bon point de départ pour les améliorations futures qui pourraient s'avérer nécessaires.

Les trois membres africains du Conseil sont solidaires du peuple sud-soudanais et encouragent des mesures politiques audacieuses pour favoriser les efforts de réconciliation nationale et la mise en œuvre effective de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé en 2018.

Pour terminer, nous félicitons le rédacteur sur ce dossier pour le professionnalisme avec lequel les négociations ont été menées et remercions tous les membres du Conseil pour leur coopération et leur souplesse remarquables.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2677 (2023), relative à la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui a été déposée par les États-Unis.

Nous soutenons le travail de la MINUSS dans cet État africain, qui contribue de manière significative à la stabilisation de la situation et à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Malgré le manque de moyens logistiques et de personnel, les efforts déployés par les Casques bleus sont reconnus par la population locale et méritent tout le respect qui leur est dû.

Cependant, nous restons préoccupés par la version du mandat de la MINUSS sur la protection des civils proposée par nos collègues américains, qui prévoit une très grande liberté d'action pour les Casques bleus sans la coordination nécessaire avec le Gouvernement. Une telle approche pour résoudre le problème des violences intercommunautaires ne tient pas compte de la situation particulière qui règne au Soudan du Sud. Elle est intrusive et risque de fragiliser le processus de paix à un moment aussi crucial pour le pays, avec la fin de la période de transition et les préparatifs des élections prévues en décembre 2024. Le pays a particulièrement besoin de soutien aujourd'hui. Nous sommes convaincus que des efforts fructueux de règlement des conflits intercommunautaires ne peuvent être menés qu'en étroite coordination avec les autorités locales et en adoptant une approche globale visant à éliminer les causes profondes de la violence et à renforcer les capacités des Sud-Soudanais, notamment en renforçant les forces unifiées en cours de constitution. Nous demandons aux soldats de la paix d'être guidés par ces principes dans leurs activités.

Nous voudrions également exprimer notre regret face au refus des États-Unis, qui sont chargés du dossier sud-soudanais, de poursuivre un dialogue constructif en vue de peaufiner d'autres dispositions qui figurent dans la résolution, en particulier celles concernant le climat, qui confie notamment aux soldats de la paix des fonctions qui ne sont pas les leurs dans ce domaine, ainsi que s'agissant de conserver les formulations de la résolution 2417 (2018) relatives au lien entre la faim et les conflits.

Nous pensons que la réticence que les facilitateurs américains du dossier sud-soudanais ont fait montre récemment s'agissant de négocier de bonne foi avec tous les membres du Conseil de sécurité et l'abus de leur statut pour promouvoir des intérêts nationaux sont une preuve supplémentaire de la crise profonde du système actuel des rédacteurs, qui est caractérisé par de nombreuses tentatives de saper artificiellement la confiance des États hôtes dans les activités de l'ONU, y compris dans ses opérations de maintien de la paix. Cela confirme une fois de plus la nécessité d'une répartition plus équitable de ces responsabilités entre les membres du Conseil de sécurité.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine apprécie à sa juste valeur l'énorme travail accompli par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour maintenir la paix et la stabilité et contribuer à accélérer le processus d'édification de la nation au Soudan du Sud. Depuis la création de la MINUSS en 2011, la Chine, qui est un des principaux pays fournisseurs de contingents, a envoyé neuf bataillons d'infanterie de maintien de la paix et 13 unités de génie de maintien de la paix et des unités médicales au Soudan du Sud, où des Casques bleus chinois ont fait le sacrifice ultime.

La Chine a toujours soutenu le Soudan du Sud sur la voie de la paix et du développement. Nous sommes prêts à continuer à participer activement aux travaux de la MINUSS et à apporter des contributions positives à l'instauration de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud.

Malheureusement, la résolution 2677 (2023), qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité, contient certains éléments qui sont partiels et qui exercent une pression sur le Soudan du Sud. Le mandat confié à la MINUSS ne tient pas pleinement compte de la situation sur le terrain et reflète un amalgame avec les intérêts politiques de certains pays. La Chine a donc dû s'abstenir dans le vote sur ce projet de résolution. Je voudrais apporter les précisions suivantes.

Premièrement, le Soudan du Sud est le plus jeune État Membre de l'ONU. Il a connu des années de guerre et les bases de son développement sont fragiles. La communauté internationale devrait adopter un point de vue objectif sur le niveau de développement du Soudan du Sud et sur les difficultés et les défis auxquels il est confronté pour améliorer la gouvernance nationale, et devrait lui accorder la patience et les encouragements nécessaires.

Toutefois, cette résolution est rédigée en termes durs et son contenu est déséquilibré. Elle affirme notamment que les violences intercommunautaires au Soudan du Sud sont liées « à la corruption et aux violences commises à l'échelle nationale par les anciens protagonistes militaires de la guerre civile dans la capitale ». Cette accusation n'est manifestement pas objective. Malgré les demandes répétées de la Chine pour que ces formulations soient amendées, le ton général de la résolution reste négatif, ce qui est regrettable.

Deuxièmement, des questions telles que les élections, les finances et la gestion des ressources sont des affaires internes à tout pays. Le Conseil de sécurité devrait exprimer son point de vue sur ces questions en se fondant sur le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. C'est au Gouvernement et au peuple

sud-soudanais de décider comment organiser des élections, allouer les ressources financières et vendre les ressources pétrolières du Soudan du Sud. En formulant des exigences et en imposant des conditions sur ces questions sans le consentement du Soudan du Sud, la résolution dépasse clairement les limites normales et raisonnables.

Troisièmement, le Soudan du Sud est l'un des pays les plus durement touchés par les chocs climatiques. La communauté internationale devrait s'efforcer d'aider le Soudan du Sud à renforcer ses capacités et à améliorer sa résistance aux changements climatiques. Au cours des consultations, la Chine a demandé à plusieurs reprises l'inclusion d'un libellé appelant la communauté internationale, en particulier les pays développés, à intensifier les actions et le soutien, notamment le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologies, afin de renforcer la capacité d'adaptation du Soudan du Sud et de réduire sa vulnérabilité face aux changements climatiques. Ce texte a été soutenu par les membres africains dès qu'il a été proposé. Mais nous avons du mal à comprendre pourquoi une telle proposition, qui encourage à déployer des efforts utiles et concrets pour aider le Soudan du Sud à relever les défis liés aux changements climatiques, a été rejetée.

Quatrièmement, la protection des civils est une tâche importante pour la MINUSS. Des soldats de la paix de dizaines de pays, dont la Chine, ont travaillé sans relâche et ont même sacrifié leur vie à cette fin. Dans le même temps, lorsqu'il confie un mandat à une opération de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit garder à l'esprit que la responsabilité de protéger les civils incombe au premier chef au pays concerné. La tâche d'une mission de maintien de la paix n'est pas de remplacer le Gouvernement du pays concerné, mais de l'aider à renforcer ses capacités et de l'aider à s'acquitter de sa responsabilité de protéger les civils. Le consentement des pays concernés, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou en exécution des mandats du Conseil de sécurité, sont des principes fondamentaux du maintien de la paix qui ne sauraient être transgressés.

De manière surprenante, l'avant-projet de résolution demandait explicitement à la MINUSS de mener une action offensive et l'autorisait à prendre toutes les mesures nécessaires pour engager tout acteur se préparant de manière crédible à lancer des attaques ou à se livrer à des attaques contre des civils, y compris le Gouvernement sud-soudanais et ses mandataires. Elle autorisait également la MINUSS à exécuter son mandat sans le consentement préalable du Gouvernement sud-soudanais. Ces déclarations

vont bien au-delà des principes de base des opérations de maintien de la paix et semblent conférer à la MINUSS un pouvoir supérieur à celui du Gouvernement sud-soudanais, transformant ainsi la force de maintien de la paix des Nations unies en une force multinationale.

À la suite de demandes fermes de nombreuses parties, y compris des pays fournisseurs de contingents, ce libellé controversé a finalement été amendé, mais l'accent demeure néanmoins placé sur l'utilisation de la force comme moyen privilégié de protéger les civils. Comparé à d'autres textes, le mandat relatif à la protection des civils qui figure dans cette résolution dépasse de loin la formulation contenue dans les résolutions sur le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Un tel mandat est susceptible de créer de nouvelles difficultés pour la MINUSS dans l'accomplissement de son travail et de mettre en danger plus de 19 000 soldats de la paix. La Chine, qui compte parmi les plus importants fournisseurs de contingents à la MINUSS, émet de fortes réserves à ce sujet. Le fait d'être rédacteur chargé d'un dossier n'a rien d'un privilège : c'est une responsabilité. Les rédacteurs doivent toujours rester objectifs et impartiaux, tenir pleinement compte des vues des pays concernés et répondre aux préoccupations et demandes légitimes de toutes les parties. Ils ne doivent pas rejeter ou ignorer délibérément d'autres points de vue, insister pour faire passer leurs intérêts nationaux au-dessus des vues des pays concernés et des opinions collectives du Conseil, ni arrêter le processus de consultations pour forcer un vote sur un projet de résolution lorsque des divergences persistent. Cela s'est produit à de nombreuses reprises au cours des dernières semaines et ce n'est en aucun cas propice au maintien de l'unité ou à l'efficacité du Conseil. Nous demandons instamment aux pays concernés de faire preuve de l'impartialité et de l'ouverture que l'on attend des rédacteurs, et de faire de réels efforts pour favoriser le consensus.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de me joindre aux autres orateurs pour exprimer la solidarité du Brésil avec le Mozambique et le Malawi, confrontés aux effets dévastateurs du cyclone Freddy.

Au nom de la délégation brésilienne, je tiens à réaffirmer notre appui indéfectible à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). La situation au Soudan du Sud est extrêmement préoccupante. Les Sud-Soudanais sont face à une catastrophe humanitaire, et des millions de personnes ont besoin d'aide pour

accéder à la nourriture, à l'eau et aux soins de santé. De surcroît, les violences intercommunautaires persistantes ont entraîné de graves souffrances. En abordant les effets des changements climatiques au Soudan du Sud, le Conseil de sécurité doit reconnaître que les opérations de maintien de la paix sont mal préparées à lutter contre ce problème. Nous appelons donc la communauté internationale, en particulier les pays développés, à intensifier leur appui au Soudan du Sud. L'insécurité alimentaire est notre principale préoccupation. Nous nous inquiétons vivement que l'une des populations les plus jeunes au monde n'ait pas accès à une nourriture suffisante. En intensifiant son aide humanitaire, la communauté internationale peut apaiser les souffrances des personnes les plus vulnérables. En outre, une aide financière et technique peut renforcer la capacité du Soudan du Sud à s'adapter aux chocs écologiques, réduire la vulnérabilité du pays face aux pires effets des changements climatiques et ouvrir la voie à une résilience à long terme.

Le Brésil a conscience de l'importance de la coopération régionale au Soudan du Sud. C'est pourquoi nous appelons à pérenniser le partenariat entre l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'accompagner le processus de paix et d'assurer une paix et une stabilité durables dans le pays. Nous nous félicitons que le Soudan du Sud coopère davantage avec la Commission de consolidation de la paix. Insister davantage sur la consolidation et la pérennisation de la paix bénéficiera aux initiatives locales qui s'attaquent aux causes profondes du conflit et promeuvent la réconciliation. Le Soudan du Sud peut compter sur l'appui du Brésil pour ce qui est de développer plus avant sa relation avec la Commission. Nous reconnaissons l'importance des opérations de maintien de la paix et leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes convaincus que le mandat qui vient d'être adopté permettra à la MINUSS de poursuivre son action cruciale au Soudan du Sud s'agissant de protéger les civils, d'appuyer le processus de paix, d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et de surveiller les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous félicitons la Mission de son déploiement préventif et de sa posture mobile. Cette approche souple est cruciale pour protéger les personnes touchées par les violences intercommunautaires dans plusieurs zones de tension au Soudan du Sud. La Mission a joué un rôle primordial pour faire prévaloir la stabilité et instaurer la confiance entre les communautés locales. Nous apprécions le courage et le dévouement du personnel de la MINUSS,

qui travaille sans relâche dans des conditions complexes et souvent dangereuses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, exprimer au Mozambique et au Malawi, pays frères, toute notre sympathie pour les victimes du cyclone Freddy. Nos prières vous accompagnent.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à remercier le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de prendre la parole à l'occasion de la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Je remercie sincèrement les membres du Conseil qui ont sollicité notre avis sur le mandat afin de travailler avec nous pour produire un texte équilibré. Nous remercions également les pays fournisseurs de contingents de leur inlassable détermination à instaurer une paix durable au Soudan du Sud. Durant les négociations sur le mandat de la MINUSS, il est important que le Conseil respecte le principe du consentement, qui est fondamental pour toute implication des Nations Unies dans les situations de conflit et les opérations de maintien de la paix. Le respect de ce principe ne peut que renforcer la crédibilité et la légitimité du mandat et aider la MINUSS à s'en acquitter efficacement. Pour que la MINUSS soit couronnée de succès au Soudan du Sud, il est crucial qu'elle respecte le principe de consentement. Cela garantira que son action soit perçue comme une collaboration et non comme une imposition, et qu'elle soit effectivement en mesure de remplir son mandat et de construire une paix durable au Soudan du Sud.

Nous prenons acte des efforts de la MINUSS pour renforcer la stabilité, protéger les civils et apporter une aide humanitaire à la population sud-soudanaise. Nous exhortons la MINUSS à continuer de collaborer étroitement avec le Gouvernement sud-soudanais et à nouer le dialogue avec les communautés pour gagner leur confiance. Nous reconnaissons que la protection des civils revêt la plus haute importance. Mais il convient également d'accompagner le Gouvernement sud-soudanais tandis qu'il s'emploie à mettre pleinement en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et la feuille de route. Le Gouvernement est attaché à instaurer une paix durable et pérenne au Soudan du Sud. Dans ce sens, et malgré le comportement déstabilisant des parties non signataires, le Gouvernement a repris part aux pourparlers de Rome afin de poursuivre le dialogue avec les groupes encore en marge, dans l'espoir de trouver une réponse acceptable à leurs griefs.

Nous félicitons la MINUSS et ses partenaires de leurs efforts en matière d'assistance humanitaire, qui ont permis d'atténuer les souffrances des personnes touchées par la famine due aux déplacements, à l'instabilité économique, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Toutefois, il convient que tous les amis du Soudan du Sud déploient des efforts constants pour répondre aux besoins humanitaires et remédier aux causes profondes de la famine. Cela requiert une démarche intégrée et coordonnée qui s'attaque aux difficultés sous-jacentes auxquelles le pays est confronté, notamment en œuvrant à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables, en investissant dans le développement économique, en améliorant l'accès à la nourriture et à d'autres nécessités fondamentales, et en renforçant la résilience aux changements climatiques et autres catastrophes naturelles.

À cet égard, au nom du peuple sud-soudanais, nous voudrions exprimer notre sincère gratitude au Fonds monétaire international pour avoir aidé notre pays à stabiliser les prix des denrées alimentaires et à stimuler l'économie. Son aide financière et son expertise technique ont permis de réduire les taux d'inflation et d'améliorer la disponibilité des denrées alimentaires sur le marché. Nous sommes conscients que le chemin vers la stabilité économique est long et semé d'embûches, mais son soutien indéfectible nous a permis de nous rapprocher de notre objectif. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration.

Comme le Conseil le sait, mon gouvernement a sollicité l'assistance technique et électorale de l'ONU. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation d'avoir accepté d'apporter l'aide nécessaire à la préparation des élections. Cependant, la résolution 2677 (2023), qui vient d'être adoptée, a rendu l'assistance conditionnelle, ce qui n'est pas conforme à la lettre et à l'esprit du soutien onusien.

Le Conseil rappelle sans cesse au Soudan du Sud que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées doivent être associés aux affaires de l'État. Je voudrais réaffirmer l'engagement du Soudan du Sud à cet égard, puisque sa Constitution prévoit un quota de 35 % de femmes dans toutes les fonctions publiques. Ce quota n'a pas encore été atteint, mais c'est notre objectif. Il incombe donc à la communauté internationale de s'efforcer d'aider de manière constructive le Soudan du Sud à le réaliser.

Malgré les nombreux défis auxquels il est confronté, mon pays conserve sa souveraineté et son droit souverain en tant qu'État et Membre de l'Organisation. Le Conseil devrait garder cela à l'esprit lorsqu'il examine des questions le concernant.

Si le rédacteur avait pris en compte les propositions de ma délégation et de certains membres du Conseil, la résolution qui vient d'être adoptée aurait été plus équilibrée et aurait reflété les faits et les réalités sur le terrain au Soudan du Sud. Nous l'encourageons donc à adopter un esprit de collaboration dans les résolutions à venir.

Pour terminer, nous affirmons notre détermination à mettre en œuvre la feuille de route et appelons la communauté internationale à appuyer nos efforts de consolidation de la paix et de développement, en particulier par le biais de ressources techniques pour épauler nos institutions alors que nous préparons les élections. Nous affirmons en outre notre volonté de travailler de manière constructive avec la MINUSS et d'autres partenaires internationaux à l'instauration d'une paix et d'un développement durables au Soudan du Sud. Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus pacifique et plus prospère pour tous nos peuples.

La séance est levée à 10 h 35.